

BrassActualités

Numéro 5 - Janvier 2015

Le mot du Maire

Chers Amis Brassacoises et Brassacois,

J'adresse à chacune et à chacun d'entre vous mes vœux les plus sincères de Bonne Année et de Santé pour 2015.

Je souhaite que tous ensemble nous travaillions pour notre chère Commune qui en a tant besoin et qui le mérite bien.

Je souhaite que son passé prestigieux de travail, de force, d'ingéniosité, de solidarité et d'amitié se retrouve dans le présent et le futur proche et donne à chacune et à chacun l'espoir et l'envie de vivre au Pays.

La nouvelle équipe municipale s'est mise en place, a pris ses marques et la mesure du travail à accomplir ; la voici désormais au cœur de l'action en ce début d'année 2015.

Les fêtes de Noël et du Nouvel An se sont déroulées dans un climat serein. La Commune a fait de son mieux, avec ses moyens actuels, beaucoup de bonne volonté et de bénévolat pour animer et faire vivre les rues et les places : promenades en calèches, spectacle pour les enfants, présence du Père Noël ont fait quelque peu oublier la morosité ambiante et les temps difficiles.

Déjà le nouvel EHPAD sort de terre. La validation au dernier conseil municipal de l'accord avec l'OPHIS pour la reprise de l'ancien hôtel-restaurant "Le Limanais" offrira bientôt aux Brassacoises et aux Brassacois 12 logements de type T2 et T3 plus 8 villas construites à l'arrière, le tout proposé à la location.

Cependant nous devons faire face à d'autres difficultés : les tribunes du stade s'écroulent ; les toits de la Maison du Peuple et du Musée Peynet, faute d'entretien, prennent l'eau ; la maison des Jeunes a besoin d'être rénovée ; le début de la réfection de l'assainissement a été voté au dernier conseil municipal. L'aide exceptionnelle de 100 000 €uros que nous venons de recevoir de la part de l'Etat et les économies réalisées sur certaines dépenses seront en partie affectées à ces travaux déjà actés par les élus. Nous avons le souci de préserver à la fois le patrimoine de notre commune et ses finances. Nous sommes vigilants. Nous n'avons pas la science infuse et gérer une commune demande du calme et de la réflexion. Il ne faut pas accepter de voir notre commune se délabrer et partir à vau-l'eau. Je sais que personne ne souhaite cela. Je sais que chacun souhaite une commune vivante, bien équipée, agréable à vivre, fleurie et accueillante. C'est à cela que tous ensemble nous devons travailler.

Mes chers concitoyens, je vous renouvelle mes vœux de santé et de bonheur en même temps que je forme pour Brassac-les-Mines les meilleurs vœux de développement et de prospérité.

Bonne Année 2015.

Votre Maire, Yves-Serge CROZE

Une subvention exceptionnelle de 100 000 €

Enfin une bonne nouvelle après cette ambiance morose de fin d'année 2014.

Fin novembre, Monsieur le Préfet du Puy-de-Dôme nous confirmait l'information reçue du Ministère. L'intervention de Monsieur le Député J. P. Bacquet pour suivre et appuyer le dossier monté à notre demande par Madame la Sous-Préfète d'Issoire a mis en valeur "**le sérieux de la collectivité de Brassac-les-Mines face à la situation de ses comptes publics**" (texte de la lettre du Ministre de l'Intérieur, Monsieur Bernard Cazeneuve). En clair, sans l'augmentation nécessaire des impôts pour sortir de la tutelle, il n'y aurait pas eu de subvention.

Une situation inquiétante

Nous voulons dénoncer ici une brusque montée de la violence et de la délinquance ces dernières semaines dans notre commune.

Après les nombreuses incivilités, tags et barbouillages divers, affiches et tracts placardés un peu n'importe où et qui "ornent" les édifices publics, arrêts de bus ou vitrines de magasins, une nouvelle étape vient d'être franchie maintenant avec des dégradations importantes.

Le chapiteau (barnum) disposé sur la place de Lollar pour le Marché de Noël a été lacéré.

De nombreuses vitres ont été cassées à Bayard. Les voyous et vandales s'en sont aussi pris à l'école et à sa cantine : entrés par effraction, ils ont saccagé les lieux, répandu le contenu des frigos sur le sol et dans les classes, les mélangeant aux produits d'entretien et au matériel des enfants et des Maîtres.

Au-delà des dégâts et du préjudice financier pour la commune, il est particulièrement révoltant de s'en prendre à une école, lieu exemplaire d'apprentissage de la citoyenneté et de la vie en société.

De plus, à un moment où certains peinent à se nourrir, que penser de celles ou ceux qui gaspillent ainsi la nourriture ?

Ne demandez pas ce que votre Commune peut faire pour vous

Demandez ce que VOUS pouvez faire pour votre Commune

(Librement adapté du discours inaugural de JF Kennedy, 21 janvier 1961)

Principales décisions du Conseil Municipal du 19 décembre 2014

• **Projet de création d'une antenne relais FREE MOBILE sur un terrain communal**

La société FREE mobile envisage l'installation d'une antenne-relais sur une parcelle communale cadastrée AS 137 et située en limite de l'emplacement réservé et destiné à l'agrandissement du cimetière de l'Air.

• **Signature d'une convention de mise à disposition de bâtiments communaux pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télélevés pour le gaz**

Cette infrastructure permettra une facturation sur index réel des consommations avec le déploiement généralisé du compteur communicant gaz (dénommé GAZPAR) pour les particuliers.

• **Mise en place de cartes d'abonnement pour les exposants sur le marché dominical**

• **Fin des tarifs réglementés d'électricité – Participation au groupement d'achat du SIEG**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à faire adhérer la commune au groupement organisé par le SIEG qui se chargera des opérations de mise en concurrence en vue de l'obtention de tarifs plus avantageux.

• **Renouvellement du contrat avec API Restauration pour 2015**

Après avoir étudié les prestations proposées, notamment l'approvisionnement de proximité et les prix avancés, et après avoir considéré que la société API Restauration n'a fait l'objet depuis 2010 d'aucun manquement au niveau du respect de l'hygiène et de l'organisation, le Conseil Municipal a choisi de reconduire l'entreprise API Restauration pour préparer et servir les repas au restaurant scolaire des écoles maternelle et primaire.

• **Demande de subvention pour achat de deux défibrillateurs**

Les appareils seront installés au stade Souligoux et place Peynet, au cœur du marché dominical et du centre-ville.

• **Bons d'achat en faveur de nos aînés**

Dans le cadre des actions de cohésion sociale et d'aide intergénérationnelle mises en place par la municipalité, il a été instauré un système de bons d'achat valables dans les seuls commerces brassacois. Ces bons, d'une valeur de 15 Euros pour une personne seule et de 25 Euros pour un couple, seront attribués aux personnes atteignant 75 ans dans l'année 2015.

Un après-midi de rencontre avec partage de la galette des rois ou autre viendra compléter cette action et renforcer les liens qui unissent les générations.

• **Conseil Municipal Jeunes**

La municipalité met en place un Conseil Municipal Jeunes, initiative citoyenne permettant aux jeunes de s'engager individuellement dans un projet collectif qui participe de l'apprentissage des valeurs républicaines et démocratiques.

Le Conseil Municipal Jeunes (CMJ) est à la fois un lieu de réflexion, d'échange, de proposition et d'action. Sa principale mission est de proposer au Conseil Municipal des idées pour améliorer la vie locale, notamment celle des jeunes.

Ses objectifs sont les suivants :

- Permettre aux jeunes de découvrir le fonctionnement démocratique des institutions, pratiquer le civisme et la citoyenneté, intégrer les valeurs républicaines et participer à la vie locale de la commune.
- Développer le lien intergénérationnel en créant une passerelle entre les élus locaux et l'ensemble des jeunes citoyens de Brassac-les-Mines et en favorisant la parole de la jeunesse au sein de la commune.
- Permettre à la Municipalité de mettre en œuvre des projets cohérents pour la jeunesse et élaborés avec la jeunesse.

Une première étude, si l'on considère la tranche des 11 / 15 ans, révèle plus d'une centaine d'adolescents concernés par cette action. A partir de janvier 2015, une information sur plusieurs canaux (BrassActualités, site internet, page Facebook et panneau lumineux) sera mise en place afin d'informer les jeunes de Brassac. S'en suivra une première réunion d'information à l'auditorium.

Il est rappelé que le CMJ n'a qu'un rôle consultatif et la réalisation de ses projets dépend du vote du Conseil Municipal.

• **Opération de reconversion du bâtiment "Le Limanais" par l'organisme public OPHIS**

Après négociations par l'exécutif communal avec l'OPHIS, la participation de la commune qui avait été initialement fixée à 130 000 € a été ramenée à 76 000 €.

• **Projet de mise en place de ralentisseurs devant l'école maternelle Rue Charles-Souligoux et rue des Sarailières**

Ces travaux peuvent être financés à hauteur de 30 % par une subvention d'un montant maximum de 7 500 euros. Ces travaux seront inscrits au budget 2015.

• **Demande auprès de la CRC – Examen des comptes de la commune**

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à solliciter la Chambre Régionale des Comptes Auvergne-Rhône-Alpes afin de procéder à un examen de la gestion de la commune sur la période 2006 - 2014 et, si besoin est, sur les exercices antérieurs, conformément à l'article L211-8 du Code des Juridictions Financières car des délibérations et des actes budgétaires relevant de la gestion de la précédente mandature sont susceptibles de présenter des irrégularités graves.

Démission

En date du 30 décembre, Monsieur Michel ROCHE, du groupe Brassac Ensemble et adjoint aux finances durant la précédente mandature (2007 - 2014), a présenté à Monsieur le Maire sa démission de ses fonctions de Conseiller Municipal. Il sera remplacé au sein du Conseil Municipal par le candidat suivant sur la liste Brassac Ensemble, Monsieur Alain FLEURY.

Quelques Rendez-vous

Samedi 10 janvier 14 h 00, auditorium : réunion de concertation en vue de la création d'un Comité des Fêtes.

Vendredi 6 février 18h30, mairie : information sur les actions des Petits Frères des Pauvres.

Du samedi 14 février au vendredi 20 février de 10 h 00 à 18 h 00, gymnase Louise-Michel : installation d'une attraction, château gonflable. Accès illimité pour 6,50 € la journée.

Samedi 14 février : repas de la Saint-Valentin organisé par le comité de jumelage de Brassac.

Renseignements et inscriptions au 06 08 53 62 99.

Vendredi 27 février 20 h 30, auditorium : conférence par Madame Simone Perron sur la batellerie.

Réagir pour Brassac	Brassac Ensemble	Brassac Autrement
<p>En ce début d'année, les déboires financiers de la commune semblent s'atténuer. En effet, grâce à la demande de M. le Maire et à l'appui de M. le Député J.P. BACQUET, la commune a obtenu une aide exceptionnelle de 100 000 euros de la part de l'Etat. Cette aide financière, ajoutée aux réductions conséquentes des dépenses dans de nombreux domaines, nous permet d'envisager l'année 2015 avec plus de sérénité, notamment sur le plan financier. Notre principal souhait pour 2015 est de faire appel au rassemblement et à la bonne intelligence de la part de chacun. Face à ceux qui voulaient faire croire que tout allait bien et que l'on pouvait continuer ainsi sur les traces de la municipalité précédente, face aux "amis" d'hier, ennemis d'un jour et qui semblent redevenir "amis", (mais pour combien de temps ?), face à ceux qui tentent de semer la discorde au sein de la commune et entre ses habitants, nous répondrons par la solidarité et la fermeté. L'incitation à la haine n'est pas bonne conseillère. Dans cette logique, nous demandons aux deux oppositions, de s'inscrire enfin dans une démarche constructive pour l'avenir de notre commune.</p> <p>L'année 2015, quant à elle, verra la concrétisation des décisions du conseil municipal. Nous pouvons en citer quelques-unes, parmi lesquelles la création d'un Conseil Municipal Jeunes ou encore les travaux d'assainissement à Peilharat qui débiteront rue et chemin d'Entremont.</p> <p>Brassac-les-Mines se tourne aussi vers l'extérieur, puisqu'une base de travail avec la commune de Sainte-Florine concernant l'organisation de manifestations est en train de se construire. Dans le même ordre d'idées, l'exposition d'œuvres de Peynet à Vichy dans le cadre d'une semaine commerciale participe de cette volonté. Ces actions traduisent le travail efficace et régulier de notre équipe et de nos commissions.</p> <p>Pour terminer, l'ensemble des Conseillers Municipaux de la majorité vous présente à vous et à vos proches, leurs meilleurs vœux pour l'année 2015.</p>	<h3 style="text-align: center;">Construisons l'avenir</h3> <p>La multiplication des contrôles et audits, qui n'ont rien appris que ce que l'on savait déjà, ont encore cours aujourd'hui. Nous n'avons eu cesse de rappeler que si la nouvelle majorité avait respecté les engagements qu'elle avait pris publiquement, de réaliser les projets structurants, porteurs de développement économique et d'emploi, que nous avons mis au point (projet urbain partenarial, zone commerciale, ensemble scolaire, etc...), nous n'en serions pas là aujourd'hui avec les rentrées financières qui auraient été rapidement générées. Nous avons aussi rappelé que les différents actes administratifs (délibérations, décisions et arrêtés du Maire) que nous avons pris ont toujours été validés par les services de l'Etat au titre du contrôle de légalité et que la Direction Générale de Finances Publiques, a accepté les différentes délibérations budgétaires et financières. Nous ne sommes plus les seuls à le dire, puisque le Parti communiste, avec d'autres, condamne lui aussi l'attitude de la municipalité.</p> <p>Alors qu'il est encore question pour la Droite de faire réaliser un audit sur les finances par la Chambre régionale des comptes, nous pensons quant à nous qu'il est grand temps d'écouter les Brassacoises et les Brassacois, qui se mobilisent contre une hausse inutile et inconséquente des impôts locaux décidée par cette majorité de droite, qui est en train de montrer ses limites en matière de gestion locale. Il est temps aussi pour le Maire et son équipe de nous dire ce qu'ils veulent faire. Cette nouvelle municipalité doit également arrêter de casser ce qui a été fait par les municipalités précédentes, en particulier en matière de service public et dans le domaine de l'environnement.</p> <p><i>Il est plus que temps de penser à l'avenir de notre commune, de son territoire et de ses habitants, et surtout de revenir rapidement à la situation de 2013 en matière de pression fiscale, comme l'exige la très grande majorité de nos concitoyens dont nous soutenons l'action et les revendications légitimes.</i></p> <p><i>L'équipe de Brassac Les Mines Ensemble : A. Jeanpetit, G. Chauvet, vous souhaitent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.</i></p>	<p>Lettre à un quartier :</p> <p>Pour changer, si on parlait de vous, de votre vie, de vos quartiers en commençant par Brassaget ... le village dans le village !</p> <p>Brassaget résume en concentré la vie de Brassac les Mines et son histoire. De la batellerie, du commerce, de l'artisanat poussé à son plus haut degré avec la passementerie et bien sûr de la mine suivis par l'activité automobile avec « Dudu ». Brassaget était une véritable fourmilière où se côtoyaient le menu peuple et les maisons bourgeoises de la passementerie qui compta jusqu'à 29 entreprises différentes qui donnaient du travail en atelier ou chez soit à des milliers de personnes. Le recrutement était majoritairement féminin. Cette belle aventure a pris fin dans les années 1970. Quant à la batellerie elle a été principalement l'autoroute fluviale qui faisait le trait d'union avec Paris pour les produits du cru, chanvre, fromage, charbon, vin et ...bois des sapinières. Le trajet qui commençait par « La Folle », c'est ainsi que l'on appelait l'Allier du fait de ses « coups d'eau », n'était pas un long fleuve tranquille pour des marins qui bien que d'eau « douce » devaient manœuvrer des sapinières de 22 mètres de long transportant 40 tonnes de chargement dans ses courants et des passages délicats comme ceux du Saut du Loup. La fabrication des sapinières donnait aussi du travail puisque pas moins de 70 bateaux au plus fort de l'activité étaient en partance lors de la première crue d'automne. Aux environs des années 1860 le train a supplanté la batellerie dans le transport des marchandises. Toute cette activité ajoutée à la solidarité minière suivie plus récemment par les Ducellier a créé un climat propice à une vie collective intense qui bien d'en déclin perdure encore. On naît à Brassaget et on a envie d'y vivre et ce n'est pas en hiver le verglas tenace de la rue du Port qui y changera quelque chose. Brassac Autrement souhaite à tous les brassacois de Brassaget et d'ailleurs une année 2015 plus apaisée que 2014.</p> <p>Virginie Barreyre – Jean-Pierre Boilon – Sabrina Willinski</p>

Des infos

Vœux du Maire - Monsieur le Maire présentera ses vœux à l'ensemble de ses concitoyens :
vendredi 16 janvier à 18 heures 30 au Centre Culturel.

>♦<♦>♦<

Un Conseil Municipal exceptionnel aura lieu **samedi 7 février à 15 heures au Centre Culturel** pour fixer les modalités de la mise en place et du fonctionnement du prochain Conseil Municipal Jeunes (CMJ).

Futurs électeurs, futurs candidats, parents, vous êtes invités à assister à cette séance extraordinaire.

Ordre du jour de cette séance :

- Composition du Conseil Municipal Jeunes : membres de droit, élus ;
- Conditions pour être électeur, pour être candidat ;
- Déroulement de l'élection : information dans les écoles, dans la presse, réunions d'informations ;
- Dépôt des candidatures : autorisation des parents ;
- Campagne électorale ; Scrutin ; Résultats ; Mise en place du CMJ ; Election du Maire-Jeune ;
- Commissions de travail ; Périodicité des Conseils ;
- Accompagnement / Encadrement des CMJ ;
- Moyens du CMJ / Communication ;
- Comité de pilotage / Comité consultatif jeunes / Droits et devoirs.

>♦<♦>♦<

Bientôt 16 ans ? **Pensez au recensement ! Participez à la Journée Défense et Citoyenneté (J D C).**

La participation à la JDC permet d'obtenir un certificat, **obligatoire** pour passer des examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, brevet...). Vous devrez régulariser votre situation avant l'âge de 25 ans.

>♦<♦>♦<

Bacs bleus, Bacs rouges. Continuons nos efforts ! **Trions !**

Le **SICTOM Issoire-Brioude** nous informe que grâce à nous tous, **237 tonnes de verre** ont déjà été récoltées.

>♦<♦>♦<

Assurez avec nous **la sécurité des enfants** à l'entrée et à la sortie des écoles. Opération "Gilets Jaunes".

Vous avez un peu de temps libre, une demi-heure le matin à 8 h 30 et le soir à 16 h 30 ? Participez à une action citoyenne et côtoyez parents et enfants en les aidant à traverser, dans les passages protégés. Faites-vous connaître en Mairie.

>♦<♦>♦<

La **Fibre Optique** arrive à Brassac. **Réunion d'information jeudi 22 janvier à 18 h 30 au Centre Culturel.**

Le déploiement de la Fibre Optique jusque chez l'utilisateur final permet des débits de 100 Mbits/s et plus.

Il implique d'importants travaux sur l'ensemble de la commune.

>♦<♦>♦<

Vous avez 75 ans ou plus au cours de cette année 2015 ?

Vous allez recevoir un bon d'achat de 15 € (personne seule) ou 25 € (couple) à valoir chez tous les commerçants brassacais.

Vous pourrez aussi participer à l'après-midi récréatif du 26 février au Centre Culturel (Inscriptions en Mairie avant le 15 février).

>♦<♦>♦<

Accessibilité / Handicap : **la réglementation évolue pour les établissements recevant du public.**

Vous êtes propriétaire ou gestionnaire d'un ERP (Etablissement Recevant du Public), la loi du 11 février 2005, sur l'égalité des droits des personnes handicapées, vous imposait de rendre votre établissement accessible avant le 1er janvier 2015.

Si votre établissement n'est pas encore accessible, la mise en œuvre d'un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) permet, après cette date, de poursuivre les travaux de mise en accessibilité en toute légalité.

Quelle que soit votre situation, vous devez engager des démarches dès le 1er janvier 2015 :

- Si votre ERP est accessible : il convient d'en justifier auprès des services de l'État à l'aide d'une attestation d'accessibilité, avant le 1er mars 2015 par courrier à la DDT 63, site de Marmilhat, 63370 Lempdes.
- Si votre ERP n'est pas accessible : il convient de déposer un Ad'AP avant le 27 septembre 2015. Il présentera la programmation des travaux de mise en accessibilité de votre établissement.

Pour un ERP seul, la règle générale est l'élaboration d'un Ad'AP planifiant des travaux de mise en accessibilité sur une période de 3 ans maximum, avec des travaux et autres actions de mise en accessibilité tous les ans jusqu'à l'accessibilité effective. Dans ce cas, l'Ad'AP sera déposé en mairie, accompagné d'un dossier d'autorisation de travaux qui permettra d'obtenir l'accord de l'autorité administrative pour la mise en œuvre des travaux. Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier d'une période de mise en œuvre supérieure à 3 ans. Pour réaliser votre diagnostic ou pour tout renseignement complémentaire, consultez les sites :

www.accessibilite.gouv.fr ou bien www.puy-de-dome.gouv.fr

>♦<♦>♦<

Nouveaux horaires de **permanence** pour Monsieur Guy AURIER (changement).
1e et 3e mardi du mois (au lieu du mercredi) de 16 heures à 18 heures.

>♦<♦>♦<



51, rue Charles Souligoux
63 570 Brassac-les-Mines
Téléphone : 04 73 54 30 88
Télécopie : 04 73 54 31 67
E-mail : mairie.brassac@orange.fr
Site : www.brassaclesmines.fr

Directeur de publication : Yves-Serge Croze
Conception et rédaction : Gérard Bordignon
Comité de validation : Guy Aurier - Gaëlle Mahoudeaux -
Christine Combret - André Duprey
Impression : Mairie de Brassac-les-Mines
Distribution par nos soins
Tirage : 1 800 exemplaires

Retrouvez encore plus d'infos sur le site de la commune
www.brassaclesmines.fr